



Commune de Romanel-sur-Lausanne

Municipalité

Séance du Conseil communal du 23 mars 2023 Communications de la Municipalité

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Départs et arrivées au sein du personnel communal

Depuis la dernière séance du Conseil communal, les mouvements RH suivants ont été enregistrés au sein de l'administration communale :

- Mme **Geneviève Bourquin** a été engagée au poste de secrétaire réceptionniste au greffe municipal à 60% dès le 1^{er} janvier 2023.
- Mme **Jocelyne Winkelmann** a été engagée au poste de secrétaire municipale adjointe au greffe à 80% dès le 1^{er} mars 2023.
- M. **Sean Kern** a été engagé au poste d'agent d'exploitation pour une période de 6 mois, dès le 1^{er} avril 2023.
- M. **Samuel Morand** a été engagé en qualité d'apprenti agent d'exploitation dès le 1^{er} avril 2023.
- M. **Marc Boand** a été engagé au poste de responsable du secteur parascolaire à 80% dès le 1^{er} mai 2023.
- M. **Enxhi Bytyci** a été engagée en qualité d'apprentie employée de commerce dès le mois d'août 2023.

Parallèlement, Mme et M. Corinne et Bernard Cand, de même que Mme Nicole Pralong, ont présenté leur démission au 30 avril 2023.

La Municipalité avait anticipé le départ de Mme Pralong par l'engagement de Mme Winkelmann en qualité de secrétaire municipale adjointe.

Le remplacement de Mme Cand à la conciergerie est en cours, quant à celui de M. Cand, la Municipalité a décidé d'une répartition provisoire de ses tâches au sein des services existants, permettant ainsi d'évaluer au mieux les besoins et les compétences nécessaires.

La Municipalité remercie Mmes Cand et Pralong ainsi que M. Cand pour toutes les années de collaboration au sein de l'administration communale et leur présente ses meilleurs vœux pour leur avenir personnel et professionnel !

Contact et la prise d'information auprès des employés communaux / chefs de service

Faisant suite à plusieurs incidents, la Municipalité rappelle aux membres du Conseil communal que toute demande d'information, en particulier dans le cadre de commissions, doit impérativement passer par le collège ou le greffe municipal.

Il est ici rappelé l'article 40h de la loi sur les Communes du 28 février 1965 :

Après consultation préalable de la municipalité, une commission peut recevoir ou consulter des intervenants extérieurs pour l'objet traité. Lorsque la commission s'adresse directement à l'administration communale, la municipalité peut demander à être entendue avant que la commission ne procède à l'investigation envisagée et à y participer.

Cette mise au point a été également donnée auprès des responsables de services qui ont reçu pour consigne, en cas de doute, de référer à leur municipal responsable avant de répondre à des questions provenant de commissions du Conseil communal.

Classes provisoires et projets liés au collège

Lors de la rentrée scolaire 2023, deux classes supplémentaires seront nécessaires pour accueillir les enfants scolarisés à Romanel. Ces nouvelles classes s'accompagnent de besoins supplémentaires en locaux pour l'accueil de jour préscolaire et parascolaire.

Afin de répondre à ces besoins urgents, la Municipalité a pris les décisions suivantes :

- Mandater l'ASIGOS pour construire un pavillon de 4 classes provisoires dans le parc de Prazqueron.
- Récupérer les deux classes du Rosset pour y mettre l'accueil de jour parascolaire (UAPE et APEMS) qui seront à côté des bâtiments scolaires.
- Utiliser l'entier des Esserpys pour l'accueil de jour préscolaire.

Un préavis sera présenté très prochainement à votre Conseil pour prendre en charge les coûts liés à l'adaptation des locaux de l'accueil de jour.

À moyen terme, la Municipalité a pris la décision de mettre à disposition de l'ASIGOS la parcelle des Esserpys pour y construire un bâtiment scolaire permettant, dans un premier temps, d'accueillir les élèves de 7-8P qui sont actuellement enclassés à Prilly. Parallèlement, le pavillon provisoire qui sera installé cet été pourra être doublé pour accueillir 8 classes.

Enfin, à long terme, une réflexion sera menée sur la reprise du collège actuel de Prazqueron par l'ASIGOS comme le prévoient les statuts de cette association.

Cette feuille de route générale reste encore à définir et à préciser, en collaboration avec l'ASIGOS, la direction scolaire et les communes voisines. La Municipalité ne manquera pas d'informer votre Conseil de l'évolution de ces projets, étant bien entendu que votre accord sera nécessaire pour toute mise à disposition permanente de terrain.

Incident des gens du voyage

Mercredi 1^{er} mars 2023, la Municipalité a eu la désagréable surprise d'apprendre que la police de Lausanne avait escorté des caravanes de gens du voyage jusque sur le parking du Stand de Vernand. Rappelons à toutes fins utiles que, si la parcelle appartient bien à Lausanne, elle se situe sur le territoire de Romanel.

Une délégation de la Municipalité s'est immédiatement rendue sur place, tant pour obtenir des renseignements que pour rendre les autorités policières attentives à son refus de voir ce parking transformé en zone d'accueil.

À satisfaction de tous, les caravanes sont parties pendant le week-end suivant et la situation a pu revenir à la normale, au grand soulagement de l'aubergiste en particulier.

Reprise de la Charrue

Restant sur le thème gastronomique, la Municipalité a reçu Mme et M. Bajrami qui l'ont informé souhaiter se désengager progressivement de l'exploitation de La Charrue pour des raisons personnelles. Les tenanciers ont pu proposer une solution de reprise en la personne de Mme Invernizzi, ancienne gérante de l'Auberge du Talent à St-Barthélemy.

Afin de procéder à ce changement de gérance, l'Auberge communale sera fermée du 28 mars au 3 avril 2023. La réouverture est prévue le 4 avril 2023, plus d'informations à ce propos seront donnés sur le site web communal.

Affichage LED pour la fête de lutte.

Comme vous la savez certainement déjà, notre commune accueillera cet été, les 15 et 16 juillet 2023, la Fête romande de lutte. Afin d'annoncer cette manifestation comme il se doit, un appareillage à affichage LED sera installé dans une remorque sur le parking de la Judée à partir du 1^{er} juillet 2023.

Mise en place d'un pumprack provisoire

Faisant suite à l'annonce faite par M. Mancini lors d'une des dernières séances du Conseil communal, la Municipalité vous informe qu'un parcours de pumprack sera provisoirement installé sur le terrain de football en dur des Esserpys du 6 au 21 avril 2023.

Signature du plan de gestion forestier

La Municipalité a le plaisir de vous informer avoir signé une nouvelle version de son plan de gestion forestier. Ce document décrit, pour les prochaines années, les interventions qui seront réalisées dans les forêts communales. Nous vous renvoyons au dernier numéro du Romanel Info qui présente un cahier de plusieurs pages sur ce sujet.

Communication de l'administration communale – sondage

Afin de mettre en place un plan de communication à destination des citoyens de la commune, la Municipalité s'est adjointe les services d'une étudiante en 3^{ème} année de bachelor en économie d'entreprise à la HEIG-VD qui va réaliser son travail de bachelor sur ce thème.

L'une des premières étapes consiste à comprendre les attentes et envies de la population concernant la communication transmise depuis les différents services et par différents canaux.

Pour cela, nous vous invitons à répondre à un sondage d'une quinzaine de questions qui permettra d'orienter les recommandations. Le lien sur le sondage est disponible jusqu'à la fin du mois d'avril sur le site web de la commune ou directement en utilisant ce code QR.



N'hésitez pas à répondre à ce sondage et à le promouvoir autour de vous !

Exercice de PRU

Enfin, vous avez peut-être lu ou entendu dans la presse que les services de l'administration communale ont procédé, le 14 février 2023, à un exercice grandeur nature de montage et d'exploitation du Point de Rencontre d'Urgence (PRU).

Cette installation fait partie des mesures demandées par le canton en particulier dans le cadre de la gestion d'une possible crise énergétique. Il s'agit de mettre sur place un lieu, destiné à la population en cas de catastrophe ou de situation d'urgence pour y trouver des informations et l'aide nécessaire.

La journée s'est parfaitement déroulée et a permis de valider, à la satisfaction générale, les concepts théoriques qui avaient été développés. Aucun exercice additionnel n'est pour l'instant prévu sur ce sujet.

Romanel-sur-Lausanne, le 20 mars 2023